

# AFDS

Association Française de Droit de la Santé

[www.afds.fr](http://www.afds.fr)

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2009

Faculté de droit de l'Université Paris-Descartes  
Foyer des professeurs

**Présents** : Michel Bélanger, Michel Borgetto, Brigitte Feuillet-Liger, Isabelle de Lamberterie, Anne Laude, Antoine Leca, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Marie-Laure Moquet-Anger, Guillaume Rousset, Didier Truchet, Daniel Vion.

**Excusés** : Jean-Pierre Claveranne, Maxence Cormier, Didier Tabuteau, François Vialla.

La séance est ouverte à 15h.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

Les points suivants ont été abordés :

## **1/ Examen des candidatures pour le prix de thèse**

Après délibération, le Conseil d'administration (à l'exception de Guillaume Rousset, celui-ci s'étant retiré des débats sur ce sujet) a décidé d'attribuer le prix de thèse de thèse de l'AFDS *ex aequo* à :

- Stéphanie Renard (« L'ordre public sanitaire » réalisée sous la direction de Madame le Professeur Marie-Laure Moquet-Anger)
- Guillaume Rousset (« L'influence du droit de la consommation sur le droit de la santé » réalisée sous la direction de Madame le Professeur Stéphanie Porchy-Simon).

La remise des prix aura lieu le 15 octobre à l'occasion de la prochaine assemblée générale de l'association.

## **2/ Demandes reçues par l'association**

Deux demandes ont été traitées :

- Quant à la demande des éditions Weka

Après de nombreux échanges, le Conseil d'administration détermine sa position quant à la diffusion par l'Association de la recherche d'auteurs par ces éditions. Il est décidé que cette demande sera transmise par un mail du président de l'association à destination des membres, à

titre de simple information, dans un cadre privatif. Cette position sera adoptée pour toutes les demandes de ce type quel qu'en soit l'auteur, tant que des gages de sérieux suffisants sont donnés, sans demande de contrepartie de la part de l'association, indépendamment de la mise en place de collaboration ultérieure.

Les éditions Weka seront informées de cette décision par le président Anne Laude.

- Quant à la demande de la fondation Médéric Alzheimer

Anne Laude en tant que président de l'association diffusera les renseignements de cette fondation (relatifs à son prix de thèse) à l'ensemble des membres de l'association, à titre d'information, par mail.

### **3/ Examen de candidatures d'adhésion**

Différentes précisions sont réalisées quant aux critères d'adhésion :

- les étudiants peuvent être admis malgré l'absence ou le faible nombre de publications en droit de la santé, tant qu'ils manifestent un intérêt fort pour cette matière,
- les candidats qui ne sont pas étudiants doivent témoigner de leur intérêt pour le droit de la santé à travers leurs publications.

Les candidatures en cours sont examinées sur cette base.

### **4/ Programme des prochaines manifestations**

De nombreuses propositions sont formulées pour les trois prochaines manifestations (séances d'études d'octobre 2009 puis de juin 2010 et colloque annuel de mars 2010)

Face à l'intérêt fort des différents sujets, un choix a été réalisé en fonction des conditions matérielles et financières d'organisation, du caractère novateur mais aussi sur la base d'une volonté de se dissocier de l'actualité du droit de la santé :

- ***La séance d'études d'octobre 2009*** portera sur le médicament générique ; l'organisation scientifique sera réalisée par Jérôme Peigné. La séance se déroulera à Paris le 15 octobre. Cette date sera organisée selon le mode suivant déjà utilisé les années précédentes :
  - Conseil d'administration en fin de matinée
  - Repas des membres du conseil d'administration et des intervenants de la séance d'étude si l'organisation matérielle le leur permet
  - Assemblée générale extraordinaire en début d'après-midi (rapports moral, financier, du secrétaire général, proposition de changement de siège social et transmission au JO en cas d'accord de l'assemblée)
  - Séance d'études avec un nombre d'intervenants limités à 4 ou 5 pour prendre en compte les évènements précédents
- ***Le colloque annuel de mars 2010*** portera sur le thème « Assurance et Santé ». Brigitte Feuillet-Liger propose, et le conseil valide, de confier l'organisation scientifique de cette journée à Philippe PIERRE. Il aura lieu de **11 mars**. Quant au lieu, plusieurs possibilités sont envisagées (Rennes, Aix-en-Provence, Le Mans, Niort) avant que Paris ne soit finalement retenu.

- **La séance d'études de juin 2010** aura lieu le mardi **15 juin 2010**. Le thème sera déterminé lors du prochain conseil d'administration (octobre 2009) mais Antoine Leca propose d'ores et déjà que l'université d'Aix-en-Provence accueille cette séance. Didier Truchet précise, à titre indicatif, qu'il peut être intéressant d'envisager la notion de service d'intérêt général en matière de santé. Un changement d'organisation est proposé, la séance d'études pouvant avoir lieu le matin et le conseil d'administration l'après-midi.

#### **5/ Publication des actes de la séance d'études du 17 juin 2009**

Michel Borgetto propose que ces actes soient publiés par la Revue de droit sanitaire et social.

Le président, Anne Laude, constate qu'aucune autre proposition n'a été formulée. Le conseil d'administration valide à l'unanimité cette proposition. Michel Borgetto prendra donc attache avec les contributeurs de cette séance afin d'organiser cette publication.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset